

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 36 (1928)
Heft: 7

Artikel: Note sur les mémoires attribués à Pierre de Pierrefleur
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-28475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

NOTE SUR LES MÉMOIRES ATTRIBUÉS A PIERRE DE PIERREFLEUR

grand banderet d'Orbe. ¹

Les historiens du XVI^{me} siècle, ceux de la Réforme en particulier, Ruchat, Vulliemin, Juste Olivier, Verdeil, Vuilleumier, puis Maxime Reymond, René Morax et Frédéric Barbey, les historiens de la littérature, Philippe Godet et Virgile Rossel, ont étudié les « Mémoires de Pierrefleur » en tout ou en partie, les ont utilisés et abondamment cités, ont noté l'esprit droit et impartial de l'auteur ou loué l'art de l'écrivain et ont admiré l'image, qui paraît nette et vraie, que le banderet d'Orbe a tracé d'une petite ville vaudoise au XVI^{me} siècle.

Les Mémoires de Pierre de Pierrefleur, grand banderet d'Orbe, n'ont donc manqué ni de lecteurs, ni de commentateurs, ni d'admirateurs. Il me paraît, toutefois, que ces Mémoires ont été mal compris, sur un point tout au moins.

C'est Abraham Ruchat qui, le premier, a révélé et utilisé ce précieux document. Il a eu entre les mains un manuscrit

¹ Note lue à la réunion de la Société générale suisse d'histoire, à Payerne, le 9 juin 1928.

aujourd'hui perdu, qui appartenait à la famille Thomasset d'Orbe. Il est bien regrettable que ce manuscrit qui était sans doute l'original et qui était complet, ait disparu. Où se cache-t-il ? Un jour ou l'autre, on le retrouvera. En attendant, force est bien de se servir d'une copie des Mémoires, que possède la Bibliothèque cantonale vaudoise. Cette copie, qui paraît excellente et qui date des premières années du XVII^{me} siècle, est incomplète de la fin : autant qu'on peut le voir, il ne manque qu'un cahier de 8 feuillets ou un fragment de cahier.

En 1858, Verdeil a publié les Mémoires de Pierrefleur d'après le manuscrit de Lausanne. Il se vante, dans sa Préface, de s'être fait un devoir de les reproduire « dans leur intégrité ». Intégrité, c'est une façon de parler. En réalité, l'éditeur s'est permis, sans le dire, quelques libertés regrettables. Il a eu la prétention, bien étrange, d'améliorer la prose parfois embarrassée de Pierrefleur ; il a modifié telle ou telle phrase pour la rendre plus claire ; il a simplement omis ce qu'il ne comprenait pas ou ce qui ne lui convenait pas. Il a, par exemple, supprimé, sans autre avertissement que des points de suspension, 74 vers sur le prédicant Jean Hollard et sur son mariage avec une dame que les catholiques de la Neuveville appelaient énergiquement une « putain ».

Abraham Ruchat, qui a découvert ces Mémoires, est aussi le premier qui les ait attribués à « un banderet d'Orbe, nommé Pierre de Pierrefleur ». Cette attribution se trouvait-elle, en toutes lettres, dans le manuscrit Thomasset, d'une main ancienne ou d'une main récente ? Abraham Ruchat n'a-t-il fait que la reproduire ou l'a-t-il imaginée lui-même ? Cette dernière supposition est probablement la vraie. Ruchat a identifié le mémorialiste, banderet d'Orbe, avec un personnage qui joue un rôle, à deux ou trois reprises, dans les

événements relatés par les Mémoires. Lorsque, par exemple, le beau père Juliani fut mis en prison par ordre du bailli, la bourgeoisie, raconte Ruchat, « envoya deux députés, Pierre de Pierrefleur, auteur de l'histoire que je copie, et François Warney, pour aller se plaindre à Fribourg de ce qui était arrivé ». Lorsque le bailli mit une garde à la porte du couvent des religieuses d'Orbe, le populaire s'attroupa. « Conduit, raconte Ruchat, par les principaux et les plus apparens, dont était notre auteur le banderet Pierrefleur, ils allèrent tous demander qu'il ôtât cette garde... »

En identifiant l'auteur des Mémoires, qui se qualifie lui-même, à deux ou trois reprises, de banderet ou grand banderet, avec un personnage qui joue un rôle « apparent » dans les événements, Ruchat n'avait pas regardé les choses de très près. Il oubliait que le Pierre de Pierrefleur qui, dans une occasion critique, se mit à la tête du peuple d'Orbe, était mort, à ce que rapportent les Mémoires eux-mêmes, en 1556, à l'âge de 37 ans. Il oubliait que ces Mémoires ont été écrits, non pas au jour le jour, comme on serait tenté de le croire, mais après 1574, c'est-à-dire 18 ou 20 ans après la mort de Pierre de Pierrefleur.

L'identification, proposée par Ruchat, a été acceptée par tout le monde. On a admis, les yeux fermés, que l'auteur des Mémoires était Pierre de Pierrefleur. Seulement, pour arranger les choses, MM. Morax et Vuilleumier ont expliqué que l'excellent et consciencieux Ruchat avait confondu le père avec le fils, ou le fils avec le père.

Mais, que ce soit Pierrefleur le père, ou Pierrefleur le fils, cela ne change pas grand chose à l'affaire. Ni l'un ni l'autre n'ont été grand banderet d'Orbe. Aucun document ne mentionne cette charge importante et honorifique portée par un Pierrefleur. Sur ce point, les Mémoires eux-mêmes sont muets.

Et cependant, s'il l'avait voulu, l'auteur de ces Mémoires aurait eu dix occasions pour une de parler de lui, de ses relations de famille, de sa charge de grand banderet. Lorsqu'il est question des Pierrefleur, dans les Mémoires, et cela arrive souvent, c'est toujours d'une manière très impersonnelle. Rien ne montre, par une phrase, par un mot, par un commentaire, par une allusion, que l'auteur des Mémoires appartenait à cette famille plutôt qu'à une autre, les Thomasset, par exemple, les Malherbe ou les d'Arnex. On dira peut-être que l'auteur des Mémoires y a mis de la discrétion, qu'il a tenu à passer son propre rôle sous silence, qu'il a tenu à parler de son père, de ses frères et sœurs, comme s'ils lui étaient totalement étrangers.

On comprendrait, à la rigueur, une telle attitude si l'auteur des Mémoires les avait rédigés pour les publier et les répandre dans le grand public. Il ne les a pas publiés et n'entendait pas les publier. Il les écrivait pour lui-même, pour les siens, ses amis, pour un petit cercle, enfin, où ses relations de famille et son rôle public étaient connus de tous.

L'auteur des Mémoires, explique-t-on, était un homme discret, sensible et modeste. C'est possible. Il faut remarquer, toutefois, que cette prétendue discrétion ne l'empêche pas d'intervenir à chaque instant, et même parfois hors de propos, dans le récit des événements. Il se croit obligé de donner souvent, très souvent, son avis personnel. Dès les premières lignes, il se met en scène : « Et moy, le grand banderet... j'écris ces mémoires. » Il interrompt parfois le récit pour écrire ce qu'il appelle des Déplorations : « Et moy, dit le grand banderet, me donne grande admiration de la soufferte du povre peuple d'Orbe. » « Et moi, dit banderet, je fondais en larmes. » « Et moy, voyant et oyant telles ou

semblables désolations, j'en pleurais et levais les yeux vers le ciel. »

Relevons, en passant, cette étrange façon de parler : « Moi *dit* banderet », « moi *dit* le grand banderet », c'est-à-dire appelé ou surnommé le grand banderet. Le personnage surnommé le grand banderet était-il effectivement banderet ou ne l'était-il pas ? Avons-nous là une fonction réelle ou une simple appellation populaire ?

On voit que le grand banderet ne se gênait pas, à l'occasion, de se mettre en avant et de faire entendre sa voix sans beaucoup de discrétion. Et c'est cet homme qui use et abuse des : j'estime, je crois, je m'étonne, je suis ébahi, je suis certain, je m'émerveille..., c'est cet homme qui, parlant de sa propre famille, les Pierrefleur, aurait changé de méthode du tout au tout et aurait affecté de parler de son père, de ses frères et sœurs, comme s'il n'avait avec eux aucun lien ni parenté.

Il s'agirait de montrer d'ailleurs, je le répète, qu'un Pierrefleur a été banderet ou a été surnommé le grand banderet. Toutes les recherches ont été négatives, et pour cause. Et cependant, si l'on en croit les Mémoires, le grand banderet aurait rempli ces fonctions pendant de longues années ; il était banderet en 1530 ; il l'était encore, semble-t-il, en 1574 et peut-être même plus tard. Il aurait donc été banderet pendant 40 ou 50 ans. Il aurait commencé bien jeune pour finir bien vieux. Il est remarquable qu'une telle charge, remplie pendant un demi-siècle, n'ait laissé nulle part aucune trace.

Quand, d'ailleurs, on lit les Mémoires d'un œil attentif, on passe d'étonnement en étonnement. On se demande à quelle espèce de banderet on peut bien avoir affaire. Le banderet était le chef militaire de la cité. Dans les événements tumultueux dont il fait le récit, il avait mainte occasion

d'intervenir, de descendre dans la rue, de faire acte d'autorité, de donner des ordres et de faire coffrer les récalcitrants.

Or, que voyons-nous ? Non seulement le grand banderet ne fait aucune allusion à ses fonctions ni à son activité, tandis qu'il parle abondamment du châtelain, des gouverneurs et des conseillers d'Orbe ; mais il semble littéralement paralysé ou pétrifié ; on ne le voit ni aller ni venir. Son rôle à Orbe est nul : il se contente de gémir et de pleurer.

Je pourrais citer plusieurs passages significatifs. Deux suffiront.

On sait dans quelles conditions se fit le départ des Clarisses d'Orbe. Ruchat l'a résumé en quelques lignes : « Le 28 juillet [1531], raconte Ruchat, 17 d'entre elles sortirent de nuit de leur couvent, escortées de deux religieux et du banderet de Pierrefleur qui était aussi de leur complot, et qui, comme il nous l'apprend lui-même, fondait en larmes à la vue de ce triste spectacle. »

Dans ce récit de Ruchat, le banderet, quoique larmoyant, fait preuve de quelque activité : il escorte les religieuses.

Mais reportons-nous au texte original et pesons-en certains termes :

A 11 h. de la nuit, 17 religieuses sortent du couvent dans la rue déserte : « Les dites sœurs, toujours deux à deux, se tenans par les mains, demenans grands pleurs et lamentation,... allèrent, sans estre sceuës ni veuës de personne, sinon de moy dit banderet, qui fondois en larmes de l'horreur et pitié que j'avois de voir ces piteux affaires non accoutuméz, *et toujours je les conduisois de l'œil*, jusques à ce qu'elles furent hors de la ville. »

On voit que le récit des Mémoires diffère quelque peu du récit de Ruchat. Le banderet dit lui-même qu'il se bornait

à conduire les pauvres sœurs « de l'œil ». Qu'est-ce que ça peut bien signifier ? Au lieu de les conduire et accompagner de l'œil, et de fondre en larmes, que ne descendait-il dans la rue, cuirassé, casque en tête, l'épée à la main ! Que ne marchait-il à leur tête pour les guider, les protéger, les reconforter ! Ce n'était pas le moment de pleurer. Quelle étrange et pauvre figure de grand banderet !

Autre exemple : On connaît l'échauffourée dans laquelle un partisan de Farel, le maître d'école Marc Romain, fut consciencieusement passé à tabac par les femmes d'Orbe, tiré par les cheveux, jeté par terre, frappé de toutes manières, « en sorte que, raconte le grand banderet, je qui voyais les affaires me pensais qu'il ne sortiroit jamais qu'il ne fust mort ». Ainsi, le grand banderet voit la populace déchaînée et le maître d'école d'Orbe en danger de perdre la vie. Il regarde et fait des réflexions, mais ne se décide pas à intervenir. Il ne bouge pas.

Le mot de l'énigme, le voici. Dans les premières lignes des Mémoires, on lit ces mots révélateurs : « Et moy le grand banderet, *estant assis au milieu de la fontaine de la ditte ville*, ayant vu la déduction du toutage, l'ay bien voulu mettre en mémoires. »

Dans son édition, Verdeil a tout simplement supprimé les mots qu'il n'arrivait probablement pas à comprendre : *estant assis*, c'est-à-dire situé, placé, *au milieu de la fontaine de la ville*. René Morax, qui a eu en mains le manuscrit de la Bibliothèque cantonale vaudoise, considère cette phrase comme une interpolation sans valeur. « Rien, déclare-t-il, n'explique dans l'avant-propos ce passage... qui semble une plaisanterie de copiste. ¹ »

Mais non, ce n'est pas une plaisanterie de copiste. L'au-

¹ « Les Mémoires de Pierrefleur » dans les *Anciennetés du Pays de Vaud. Etrences historiques pour 1901*. Lausanne, 1901, p. 17.

teur des Mémoires, qui avait quelque imagination et quelque littérature, a trouvé bon de placer son récit dans la bouche d'un témoin connu de toute la population, aimé, respecté, admiré, qui se dressait en pierre, résolu et comme prêt au combat, sur la colonne de la fontaine de la grand'place d'Orbe¹. On comprendra maintenant que le grand banderet n'ait pu descendre de son piédestal pour accompagner les Clarisses et qu'il se soit borné à les conduire « de l'œil ». On comprendra que ce banderet ait versé d'abondantes larmes, puisqu'il se dressait sur une fontaine.

Debout sur la grand place d'Orbe, le banderet, de ses yeux de pierre, a pu voir beaucoup de choses : bagarres, discussions, sorties tumultueuses du temple, pugilats, etc., etc. Mais, à la vérité, la fiction que l'auteur des Mémoires s'est plu à imaginer ne se tient pas convenablement d'un bout à l'autre du récit. Il arrive que le mémorialiste oublie parfois sa fable première : le banderet raconte des choses qui se passaient hors du champ de sa vision, non seulement à Orbe, mais à Grandson, à Avenches, à Payerne, à Lausanne, ou ailleurs.

Quant à l'auteur des Mémoires, plutôt que de voir en lui un banderet, c'est-à-dire un chef de milices ou un porte-bannière, je n'hésite pas à dire que c'était un homme d'église ou un homme d'école, ce qui, à cette époque, était à peu près la même chose. La prédilection qu'il met à nous raconter la révolution religieuse, ses résumés de sermons, ses citations latines, son langage et ses formules ecclésiastiques, ses

¹ Remarquons que M. Morax a été tout près de la vérité. Au sujet de l'auge de la fontaine d'Orbe, il a écrit la note suivante : « Est-ce à la statue du porte-bannière, si vaillamment campée sur la colonne de cette fontaine, que le copiste a voulu faire allusion dans la phrase énigmatique de l'avant-propos ? » *Ouv. cit.* p. 60, n° 2. Malheureusement, M. Morax s'en est tenu à son explication : une plaisanterie de copiste.

connaissances religieuses, historiques et littéraires, tout semble le prouver surabondamment.

Conclusions : Il faut rayer Pierre de Pierrefleur de la liste des écrivains de la Suisse romande au XVI^{me} siècle.

L'auteur anonyme des Mémoires était probablement un homme d'église ou un homme d'école.

Il faut voir dans le grand banderet des Mémoires une fiction littéraire, c'est-à-dire le banderet de pierre qui se dresse encore aujourd'hui sur la fontaine de la place du Marché à Orbe.

Arthur PIAGET

Appendice. On lira avec intérêt les compléments suivants que M. Maxime Reymond a bien voulu m'envoyer. M. Reymond partage « la thèse générale » de ma note, « à savoir que l'auteur est censé faire parler le banneret de la fontaine de l'Hôtel de ville d'Orbe ». Puis il ajoute :

« J'ai eu la curiosité de vérifier si cette statue existait au XVI^{me} siècle. Oui. Pierrefleur rapporte qu'en août 1545 on acheva l'auge de marbre « assis en la fontaine devant l'asle de la ville », travail qui coûta 2000 florins que l'on trouva au moyen d'une giète. Le compte de 1545 n'existe plus. Mais celui de 1543 dit : « Ont delivre a mestre Anthoene Lagniaz pour ung tache sed abcavoir de faire ung auge de pierre de marbre blanc avec la chevre au milieu du dit auge et *ung homme dessus la dite chevre tenant les armes de la ville, pour la fontaine, 340 florins.* » C'est le commencement du travail. *Ont*, signifie les gouverneurs de l'année, George Grivat et Claude Darbonnier. Le marbre fut pris à La Sarraz. Il est intéressant de constater que cette décision du Conseil se lie à deux autres ; en 1535, la fabrication d'un sceau « a sceller les lettres que l'on envoye au nom de la ville », en 1540 à la transformation de la halle en maison de ville. »

« Quant au banderet lui-même, il y en avait réellement un à Orbe. Nous n'avons la série des manaux du Conseil de ville qu'à partir de 1586. A la date du 1^{er} janvier 1588, on y lit que l'« enseigne des compagnons de la ville a este créée au plus ouffrant sur la tranchee et est escheutte a hon. Estienne Milliet *banderet* pour ung an a trente trois florins, et George Bonnard pour lieutenant pour trente quatre florins p. p. qu'ils ont promis payer a la premiere sortie des compagnons et observer toutes choses en tel faict cy devant usitées, en sorte que les sgrs conseillers de la dite ville en ayent bon contentement ». Le 19 septembre de la même année, le conseil décide que « pour éviter mutinerie » le banneret et son lieutenant ne sortiront « l'enseigne de la ville » que sur l'autorisation des seigneurs du conseil. »

« Le banneret d'Orbe n'était donc qu'un porte-bannière, n'ayant d'autorité que sur les « compagnons », c'est-à-dire — on le voit par ailleurs — la jeunesse s'exerçant au tir. Etienne Milliet fonctionnera suivant « ce qui est usité ». C'est que l'office est déjà ancien, puisque Pierrefleur lui-même, p. 98, mentionne à la date du 4 mai 1553 la nomination du « capitaine » des compagnons n. François d'Arnex » et du « banderet », n. François de Gléresse. »

« Maintenant, quel est l'auteur du livre? Sans doute, il est très au courant des affaires d'églises. Il ne saurait en avoir été autrement dans une ville qui de 1530 à 1554 est demeurée dans une tension religieuse extrême. Mais il suit les affaires politiques et militaires. Il connaît les affaires du conseil, cite des documents officiels. Il sait des détails administratifs qui n'intéressent guère les gens d'église ; il dit ainsi pour 1555 quels menuisier et serruriers ont travaillé aux prisons du château et ce que cela a coûté (p. 328) et pour 1558 quel maçon et quel chappuis ont travaillé à la transformation du couvent des clarisses en auberge (p. 360) ;

détails dont j'ai pu vérifier l'exactitude dans les comptes. »

« Au surplus, il est certain que l'auteur des Mémoires est un laïque. Il déclare, p. 332, qu'aucun prêtre ni moine n'est demeuré à Orbe. Quant à lui « le faiseur du présent livre » il a été l'objet d'une remontrance et d'une menace d'amende de la part du juge consistorial Claude Matthey parce qu'il continuait à observer le carême et les jeûnes (p. 45). Le consistoire n'ayant été établi qu'après la Réforme, le fait est donc postérieur à 1554 et les laïcs seuls étaient soumis au consistoire. Claude Matthey est juge en 1555, gouverneur en 1559. »

« C'est donc parmi les bourgeois d'Orbe mêlés aux affaires publiques, qu'il faut chercher l'auteur. L'origine du livre est connue. Ruchat parle du manuscrit communiqué par le juge Thomasset. Son ami, le pasteur Samuel Olivier, est plus explicite. Dressant en 1734 la généalogie de la famille d'Arnex, il dit : « J'ai tiré diverses remarques des archives d'Orbe, de *Messieurs Thomasset, qui ont le livre de M. Adam de Pierrefleur*, des archives de Moudon, de MM. de Cerjat... » Adam de Pierrefleur, châtelain d'Orbe en 1627, dernier mâle de sa famille, avait eu une fille, Anne-Marie, qui fut mariée le 30 avril 1649 à Olivier Thomasset, et fut la mère du juge Jacques-François Thomasset. Celui-ci avait donc recueilli le livre avec l'héritage de son grand-père. »

« Adam de Pierrefleur n'était cependant pas l'auteur des Mémoires. Sa vie se déroule au XVII^{me} siècle et il mourut avant 1660. Il était fils d'un Pierre de Pierrefleur, né après 1547, qui épousa avant 1586 Françoise d'Aubonne, et qui était le frère de Claudine, laquelle fut reçue toute enfant, en 1553, au couvent des Clarisses. C'est peut-être ce Pierre qu'a visé Ruchat, tout en le confondant avec un autre Pierre, châtelain en 1524, gouverneur en 1531, et avec le fils cadet de ce dernier, mort en 1556. Cependant, ce Pierre était encore

enfant au moment des événements de 1554, et il ne pouvait connaître que par ouï-dire ceux de 1530 et des années suivantes, que l'auteur semble avoir vécues. »

« Mais ce Pierre avait pour père *Guillaume de Pierrefleur* (fils du châtelain, frère de celui mort en 1556) qui fut un personnage intéressant. En 1538 il vend une vigne à Saint-Christophe, ce qui fait supposer qu'à ce moment là il était déjà chef de la famille. Les Mémoires en parlent à plusieurs reprises, les comptes de la ville donnent d'autres détails. Je vois ainsi qu'en 1547, le conseil lui donne quatre pots de vin à l'occasion de ses noces avec Anne de Glane, « la dimanche grasse », soit le dimanche avant le carême. Il est gouverneur en 1548, en 1554 (l'année du *plus*, c'est-à-dire du triomphe de la Réforme), en 1561. Il est envoyé à deux reprises à Fribourg par le conseil en 1565 ; il fait de nouveaux voyages pour la ville à Fribourg et à Echallens en 1573, il figure à la tête du conseil en 1574. Il est encore gouverneur en 1577, et il paraît être mort en 1579. Or, on le voit en 1573 avec le curial et les gouverneurs chercher dans les archives de la ville des titres pour un procès pendant en cour baillivale. En 1575, les gouverneurs notent encore qu'ils sont allés « à la crotte » avec noble Guillaume de Pierrefleur pour « chercher les droits de la ville » à l'occasion d'un procès à Yverdon. Guillaume de Pierrefleur est donc un lettré ; il est au courant des vieux papiers de la ville ; c'est un vieillard qui a de longs souvenirs. C'est tout à fait l'homme propre à écrire des Mémoires, qui sont basés sur des documents précis et parfois peu accessibles. C'est un homme du monde et un magistrat, que sa situation sociale a mis au courant des affaires du temps, que ses fonctions ont familiarisé avec les détails de l'administration. »

« J'opinerais donc que l'auteur des Mémoires est Guillaume de Pierrefleur, à moins qu'il ne les ait dictés à son fils

Pierre, qui avait un peu moins de trente ans en 1577 (mariage de son père 1547). Ce que l'auteur dit, à la page 307, des relations entre le couvent des Clarisses et les Pierre-fleur, montre d'ailleurs bien que nous sommes ici en présence d'un membre de cette famille. »

Maxime REYMOND

LA LETTRE DE PHILANTROPUS (F.-C. LAHARPE) DU 28 JANVIER 1790¹

(*Suite et fin.*)

Réponse à Philantropus.

La lettre écrite par Philantropus et datée du 28 janvier 1790 parut, comme on sait, dans la gazette anglaise *The London Chronicle*. Elle ne passa pas inaperçue, ce journal étant connu à Berne. Le conseiller secret Freudenreich y répondit. Nous devons la transcription littérale à l'obligeance de M. Louis Hussy, bibliothécaire cantonal ; nous en avons tiré le texte suivant :

C'est faux, absolument faux dans tous les sens du mot, qu'un changement quelconque ou une altération quelconque aient surgi dernièrement, dans la constitution du canton de Berne, son gouvernement, ses lois². Aucune cocarde de liberté n'est connue parmi nous. Des hommes jouissant d'une liberté vieille de quatre siècles, n'ont pas besoin de tels signes enfantins pour le faire savoir. Aucune assemblée représentative n'est ou n'a été réunie à Moudon ou ailleurs :

¹ Voir *Revue historique vaudoise*, livraison de juin, page 161.

² Il semble que l'auteur n'ait pas compris que Philantropus parlait d'une *prétendue* révolution ou veuille simplement avoir l'air de le prendre au sérieux pour pouvoir mieux le contredire.